

Note de présentation du Compte Administratif 2024



**COMITÉ DU
26 MAI 2025**



**territoire
d'énergie**
FLANDRE

Préambule

Afin de renforcer l'information des élus et des citoyens, une note de présentation brève et synthétique doit être jointe au CA et au BP.

Cette note ainsi que le CA 2024 seront téléchargeables sur le site du Syndicat dans un délai 15 jours maximum suivant le vote du CA 2024.

I) Contexte local

Département le plus peuplé des Hauts de France, le Nord compte 2,6 millions d'habitants. Le Pas de Calais compte lui 1,5 millions d'habitants

Le TE FLANDRE regroupe 94 communes du Département du Nord et 4 communes du Département du Pas de Calais, pour un total de population de 199 377 habitants au 1^{er} janvier 2024.



II) Situation par compétences

A) Compétences AODE (Autorité Organisatrice de la Distribution Publique d'Énergie) électricité et gaz

1. Sixième année du nouveau contrat de concession avec ENEDIS et EDF au titre de la distribution publique d'électricité - Deuxième année du nouveau programme pluri -annuel d'investissement (PPI) signé avec ENEDIS

Les négociations entre le TE FLANDRE, ENEDIS et EDF ont abouti fin 2018, avec la signature d'un nouveau contrat pour 30 ans, signé le 21 novembre 2018 avec entrée en vigueur à compter du 1^{er} janvier 2019. Ce contrat permet depuis 2019, une revalorisation significative de la R1 (redevance de fonctionnement versée par ENEDIS), une pérennisation de la R2 (redevance d'investissement versée par ENEDIS) et surtout un programme pluri -annuel d'investissement (PPI) décliné sur 4 ans (2023/24/25/26). ENEDIS et le TE FLANDRE ont dressé le bilan du premier PPI lors du Comité du 13 octobre 2022. Les objectifs sont atteints coté ENEDIS et coté TE FLANDRE et ont validé la signature du second PPI lors du salon des Maires en novembre 2022.

Depuis le 1^{er} janvier 2019, le TE FLANDRE assure la maîtrise d'ouvrage et la maîtrise d'œuvre des travaux d'amélioration du réseau par le biais des travaux dits d'Article 8. Dans ce cadre et en accord avec ENEDIS, la priorité est donnée à la résorption des fils nus afin de contribuer à l'amélioration de la qualité de la desserte, ainsi qu'aux travaux en périmètre classé et inscrit (périmètre ABF Architecte des Bâtiments de France).

Ce nouveau contrat a modifié le régime TVA des travaux Article 8 et de la redevance R2.

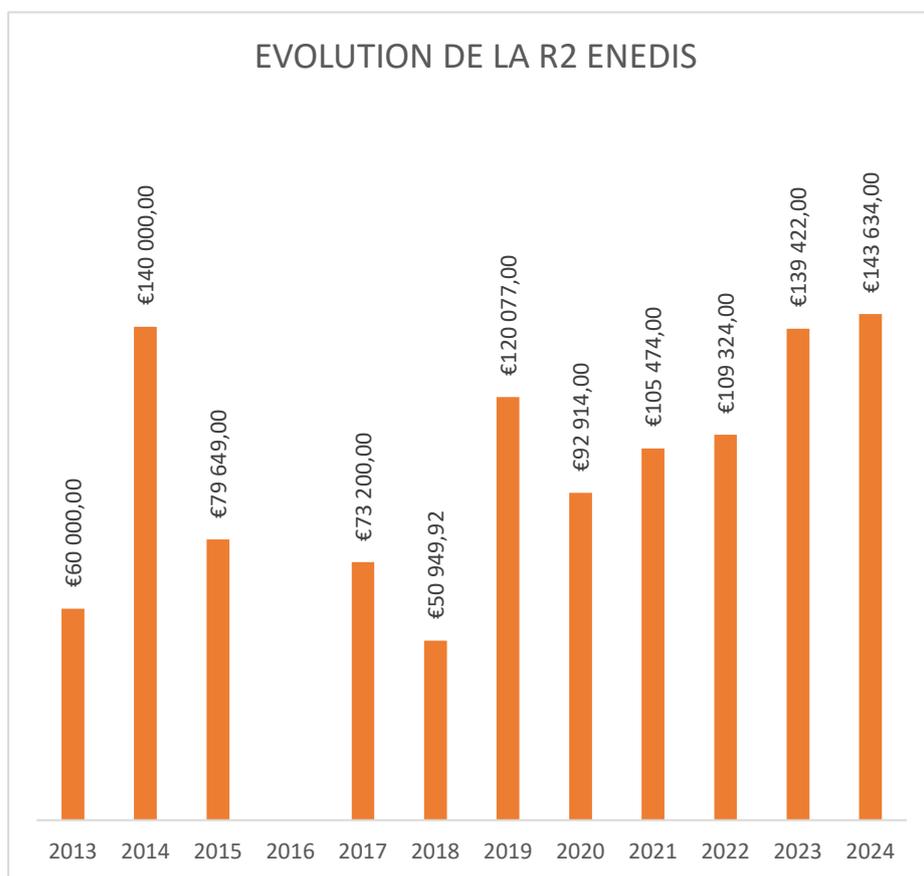
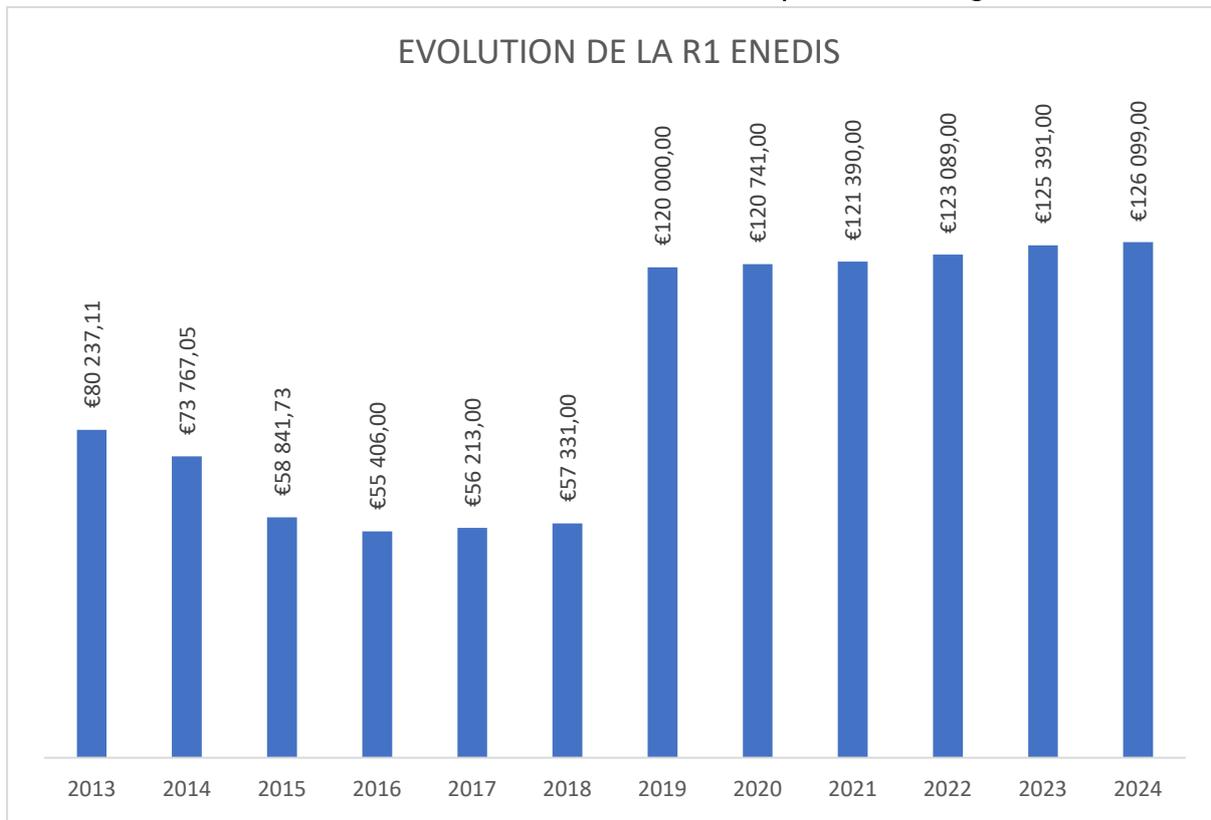
2. Etat des relations contractuelles avec le concessionnaire et délégataire GRDF

Un accord national a été signé au printemps 2022 entre la FNCCR, France Urbaine et GRDF sur un nouveau modèle de contrat de concession gaz. Ce nouveau modèle a vocation à s'appliquer au contrat historique du Syndicat. Ainsi après un cycle de négociations qui s'est déroulé sur l'année 2022 et le début de l'année 2023, le TE FLANDRE a signé avec GRDF un avenant au contrat de concession historique le 27 avril 2023 à Arnèke.

Par ailleurs, le TE FLANDRE a signé une délégation de service public (DSP) afin de desservir en gaz les communes de St Pierre Brouck et Cappelle-Brouck. Le projet est en cours de finalisation, il a été budgété sur 2022 et est subventionné par le Département du Nord dans le cadre du « Projets Territoriaux Structurants 2020 - Produire de l'énergie verte en Flandre ». Une demande d'aide (fonds de concours) a également été adressée à la CCHF au titre de la compétence Développement économique et du PCAET, sans succès. Le réseau a été mis en service en 2024.

3. Perception des redevances dues par les concessionnaires au titre de l'année 2024 (R1 et R2)

Les R1 Enedis et GRDF et la R2 Enedis sont conformes aux prévisions budgétaires.



EVOLUTION DES R1 GRDF (CONTRAT HISTORIQUE, DSP 2009 ET DSP 2022)

* Mise en place du TTC depuis 2019 (nouveau contrat de concession).

■ CONTRAT HISTORIQUE ■ CONTRAT DSP ■ CONTRAT DSP SPB/CPB



Les discussions menées avec GRDF sur le calcul de la R1 de la DSP de 2009 suite à travaux d'extension du réseau de gaz et sur le calcul de la R1 concession historique ont permis une revalorisation substantielle des deux redevances R1 dues par le concessionnaire. En outre, la signature de l'avenant au contrat de concession gaz a permis de revaloriser très significativement la R1 depuis 2023.

4. Permanences précarité énergétique et services aux usagers

Dans le cadre de sa compétence électricité et gaz, le TE FLANDRE assure une permanence de lutte contre la précarité et de médiation pour le compte des usagers de la concession. Cette permanence a lieu à Hazebrouck et dans 8 lieux d'accueil décentralisés sur le territoire.

Le service Précarité Énergétique participe également au Salon du développement durable (dans le cadre de la journée nationale de lutte contre la précarité énergétique) le 23 novembre à Merville.

Le TE FLANDRE a renouvelé sa convention avec EDF pour le traitement des cas en précarité le 23 novembre 2022. De même avec ENGIE puisqu'une convention de partenariat a également été signée.

B) Compétences AODE et transition énergétique

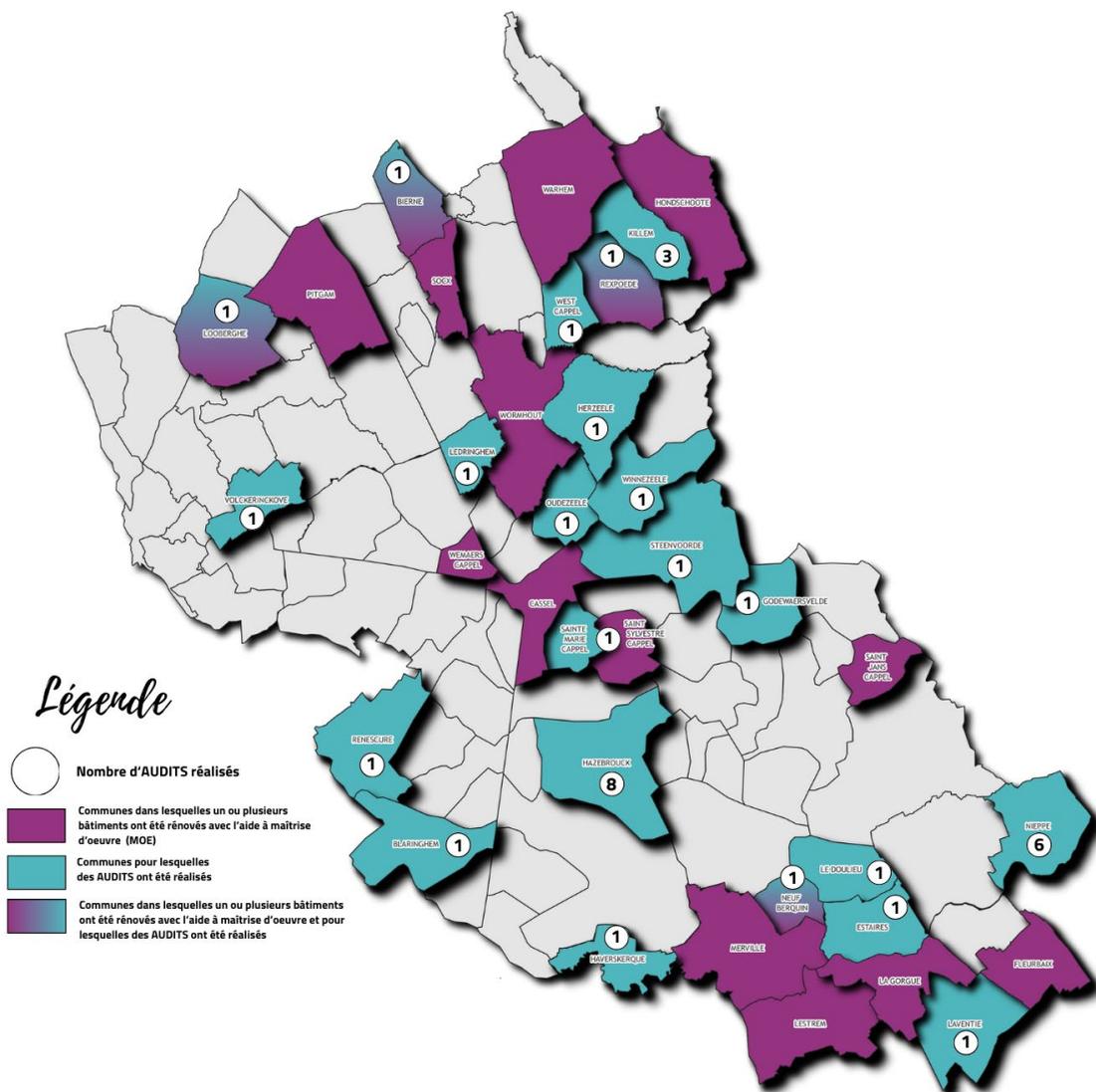
1. Le programme ACTEE 2 (Actions des Collectivités Territoriales pour l'Efficacité Energétique) Sequoia 1

Le TE FLANDRE en partenariat avec le SE 60 et la FDE 80 TE Somme est lauréat de l'appel à projet ACTEE 2 SEQUOIA 1. Dans ce cadre, l'objectif du groupement est de favoriser une rénovation énergétique globale et performante ainsi qu'une amélioration de la qualité de l'air intérieur pour les bâtiments éducatifs (écoles, écoles de musiques, restaurants scolaires, crèches, garderies,..) des 3 territoires.

Ce programme finance 2 postes d'économe de flux, l'acquisition de matériel de mesure et de suivi des consommations énergétiques, les études techniques et les frais de maîtrise d'œuvre pour les travaux de rénovation thermique.

Ce programme a pris fin le 30/06/2024 et a permis une levée de fonds de 1 237 905,79€ sur la durée de cet accompagnement.

Carte bilan ACTEE 2 SEQUOIA 1 :



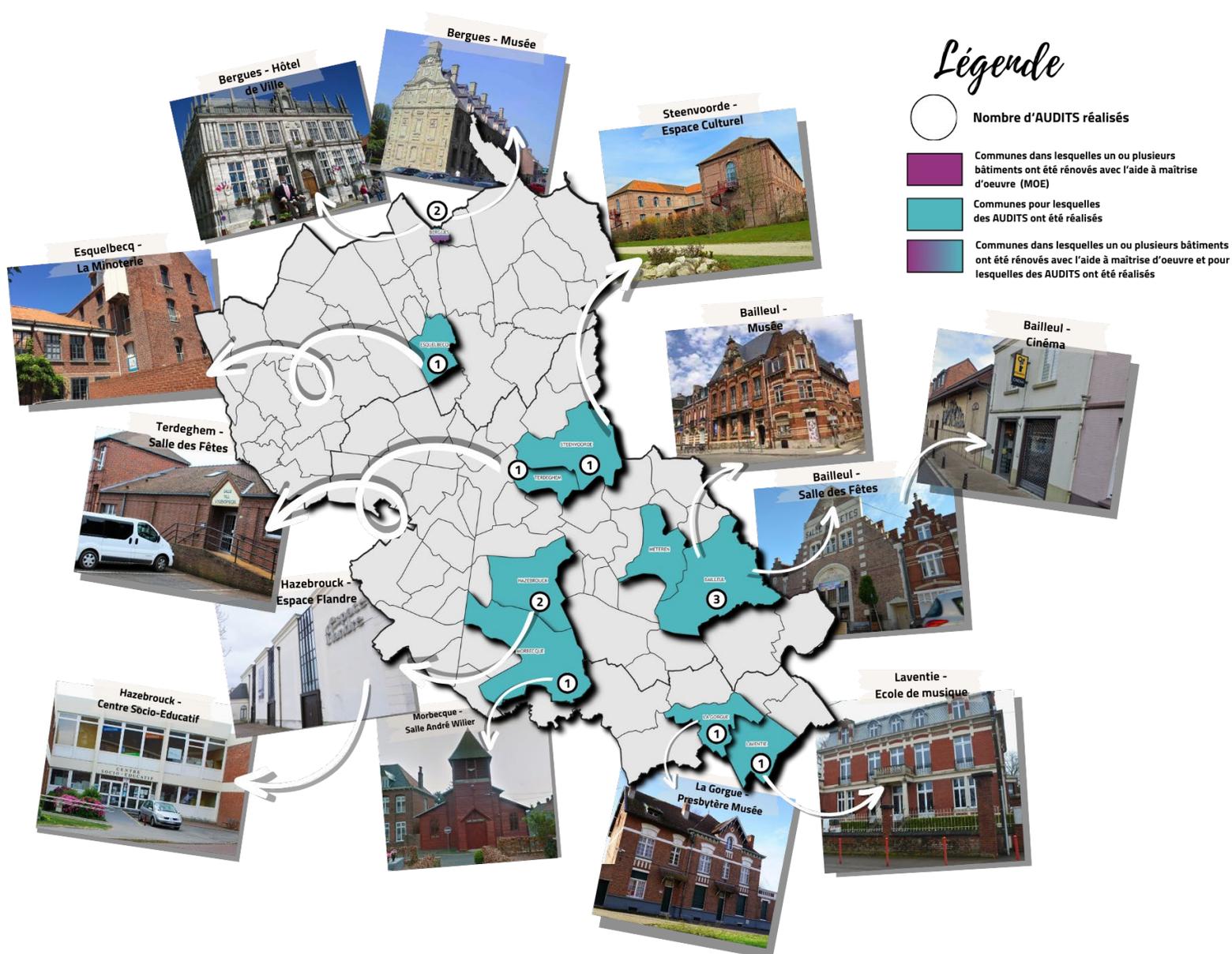
2. Le programme ACTEE 2 PEUPLIER à destination des bâtiments culturels

Le TE Flandre est lauréat du programme ACTEE 2 PEUPLIER depuis décembre 2021. Ce programme a pour but de réaliser des audits énergétiques du patrimoine culturel du territoire ainsi qu'une analyse de la qualité de l'air intérieur de ces bâtiments.

Ce programme finance également, 1 poste d'économiste de flux, l'acquisition de matériel de mesure et de suivi des consommations énergétiques et les frais de maîtrise d'œuvre pour les travaux de rénovation thermique.

Ce programme a pris fin le 30/06/2024 et a permis une levée de fonds de 85 259,26€ sur la durée de cet accompagnement.

Carte bilan ACTEE 2 Peuplier :



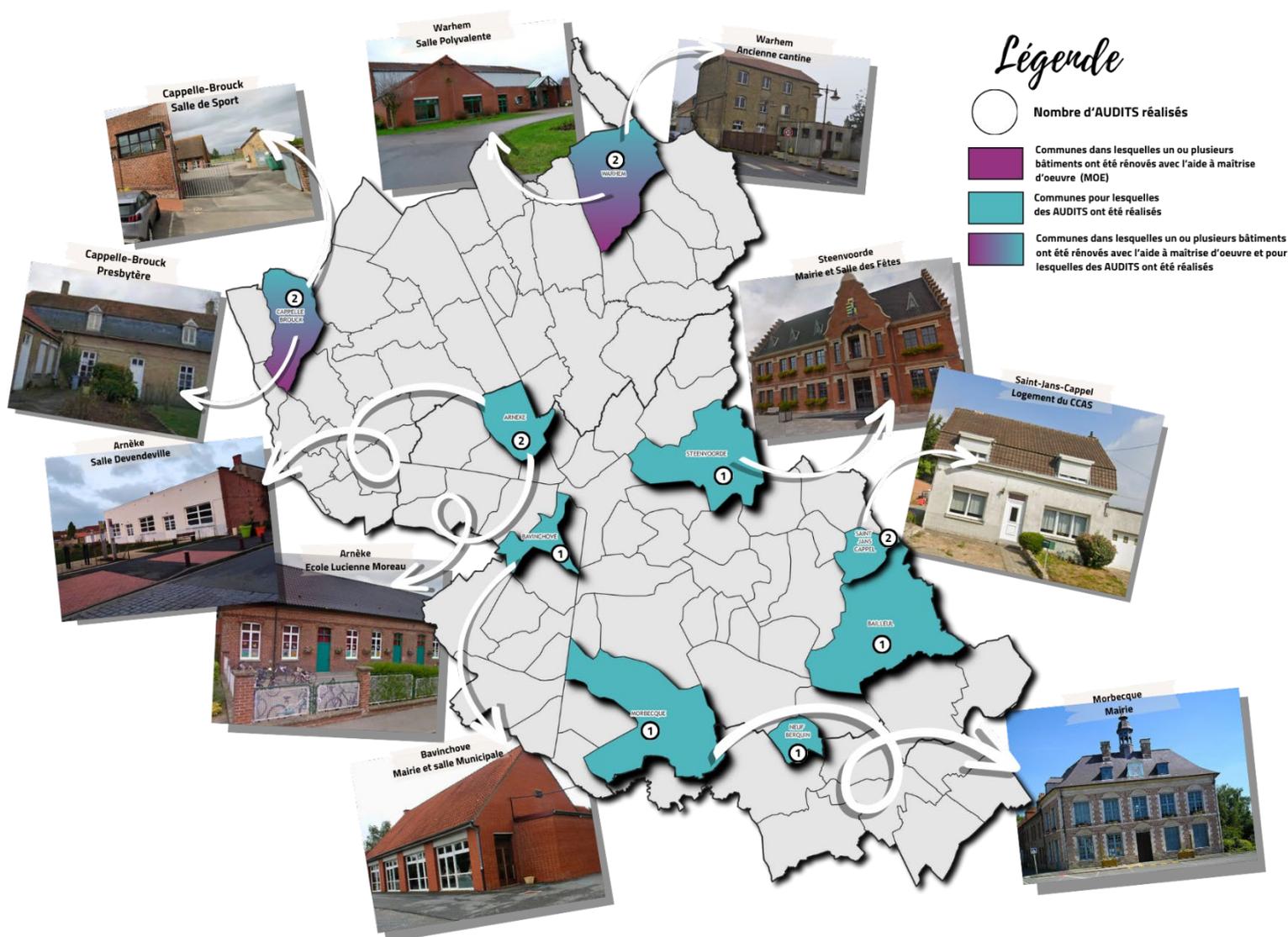
3. Le programme ACTEE 2 SEQUOIA 3

Le TE Flandre est lauréat du programme ACTEE 2 SEQUOIA 3 en groupement avec le SE60, le SIDEN SIAN (régie de NOREADE), la CA de Beauvais, la Ville de Beauvais et le CCAS de Beauvais. Le groupement a remporté le programme en mars 2022.

Cet appel à projet a pour but de réaliser des audits énergétiques du patrimoine ainsi qu'une analyse de la qualité de l'air intérieur des bâtiments référencés par commune. Ce programme finance 1 poste d'économiseur de flux, l'acquisition de matériel de mesure et de suivi des consommations énergétiques, les études techniques et les frais de maîtrise d'œuvre pour les travaux de rénovation thermique.

Ce programme a pris fin le 30/06/2024 et a permis une levée de fonds de 108 163,78€ sur la durée de cet accompagnement.

Carte bilan ACTEE 2 Sequoia 3 :



4. Le programme Schém'ACTEE pour la ville d'Hazebrouck

Le TE FLANDRE a répondu à l'appel à projet Schém'ACTEE et est lauréat depuis octobre 2022.

Ce programme a permis de financer l'élaboration d'un Schéma Directeur Immobilier Energétique (SDIE) pour la ville d'Hazebrouck.

Ce SDIE permettra d'optimiser l'occupation des bâtiments et leurs usages, d'identifier les actions et définir leur ordre de priorité, de phaser les projets en cohérence avec leurs priorités et leurs moyens mis à disposition et élaborer et adopter une stratégie immobilière et énergétique à court, moyen et long terme.

Ce programme a pris fin le 30/06/2024.

Le coût de cette étude étant de 141 400,00€, le TE FLANDRE a obtenu un financement à hauteur de 50% par la FNCCR (70 700€).

5. Les actions de Maitrise de la demande en énergie et de développement des ENR (Energies Renouvelables)

Afin d'encourager les actions en faveur de la maîtrise de la demande en énergie (MDE), le TE FLANDRE a créé au cours de l'année 2014, un appel à projets concernant les bâtiments publics.

4 bâtiments sont aidés par le biais du fond au titre de la MDE en Juillet 2024 à savoir :

- . ARNEKE pour la rénovation du Vestiaire Sportif
- . SAINT JANS CAPPEL pour la rénovation du Logement Communal
- . STEENWERCK pour la rénovation de la Mairie
- . WEST CAPPEL pour la rénovation de l'école primaire
- . FLEURBAIX pour la rénovation de la Maison des Loisirs

Soit un montant de 33 673,46€

2 bâtiments sont aidés par le biais du fond au titre de la MDE en Octobre 2024 à savoir :

- . CAPPELLE BROUCK pour la rénovation du Presbytère
- . OXELAERE pour la rénovation de l'ancienne boulangerie en Salon de Coiffure

Soit un montant de 55639,59 €

4 projets solaires sont aidés par le biais de l'appel à projet du Solaire en Flandre pour 2024 :
En Juillet :

- . HARDIFORT : Installation de panneaux photovoltaïques sur la toiture de la Maison Communale B. DELASSUS

En Octobre :

- . LE DOULIEU : Installation de panneaux photovoltaïques sur la toiture de l'école M. YOURCENAR

- . BAVINCHOVE : Installation de panneaux photovoltaïques sur la toiture de la salle polyvalente rénovée
- . BOECHEPE : Installation de panneaux photovoltaïques sur la toiture de la Maison du STEENACKER.

Les bureaux du TE FLANDRE ont été équipés de panneaux solaires photovoltaïques en autoconsommation. Ce projet démonstrateur a été soutenu financièrement par le département du Nord dans le cadre du PTS 2020 - Faire de la Flandre un territoire à Energie positive. Dans ce cadre l'électricité produite est de 3 670 kWh au 04/11/2024, depuis le 30/06/2021.

Enfin l'Association Yser Houck s'est retirée du programme LIN, le programme d'isolation par anas de lin est donc suspendu.

En parallèle, le TE Flandre continue d'offrir la possibilité de valoriser des dossiers éligibles (travaux bâtiments) au titre des CEE.

6. Accompagnement des communes dans la mise en place du Décret Tertiaire et saisies des données OPERAT

Un webinaire a été organisé en mai 2022 à destination des communes membres du TE FLANDRE sur le décret tertiaire, ses obligations et comment y répondre. Ce webinaire a été animé par le Vice-Président en charge de la transition énergétique.

Suite à ce webinaire, le TE Flandre a proposé aux communes assujetties au décret tertiaire de réaliser les différentes déclarations sur la plateforme OPERAT pour le compte des communes. 17 communes ont sollicité le TE Flandre afin de bénéficier de l'aide du Syndicat pour réaliser leurs déclarations.

Le TE FLANDRE continu d'actualiser chaque année les données sur la plateforme OPERAT pour les communes ayant sollicité le TE FLANDRE.

Dans la continuité du Décret Tertiaire, le TE FLANDRE a organisé une réunion en présentiel à destination des communes concernant le Décret BACS (Building Automation and Control System) qui est la suite directe du Décret Tertiaire. Suite directe du décret tertiaire, il rend obligatoire l'installation de système de pilotage au sein des bâtiments tertiaires et ce avant le 1er janvier 2025 pour les installations de plus de 290 kW et avant le 1er janvier 2027 pour les installations de plus de 70kW afin de piloter les systèmes de chauffage et/ou de climatisation dans le but d'optimiser la performance énergétique des bâtiments tertiaires.

7. L'achat groupé d'énergie

Les marchés d'achat groupé d'énergie ont été renouvelés en 2021 et sont en vigueur depuis le 01/01/2022 jusqu'au 31/12/2024.

Afin d'anticiper le renouvellement du marché d'achat d'énergie, la convention de groupement a été avenantée et il est à noter que le SIDEN SIAN NOREADE intégrera l'achat groupé au 1^{er} janvier 2025.

Un nouveau marché en accord cadre a été attribué en 2024, afin de fournir de l'énergie à l'ensemble des collectivités adhérentes (en 4 lots : électricité, gaz naturel, gaz propane, fioul) pour la période du 1^{er} janvier 2025 au 31 décembre 2027.

8. Les projets solaires en autoconsommation collective

Afin de répondre aux volontés des collectivités en matière de développement des installations d'énergies renouvelables, le TE FLANDRE a lancé une opération « test » sur la commune de Neuf Berquin. Cette commune, étant déjà équipée de trois installations de panneaux photovoltaïques, sur trois toitures de bâtiments communaux.

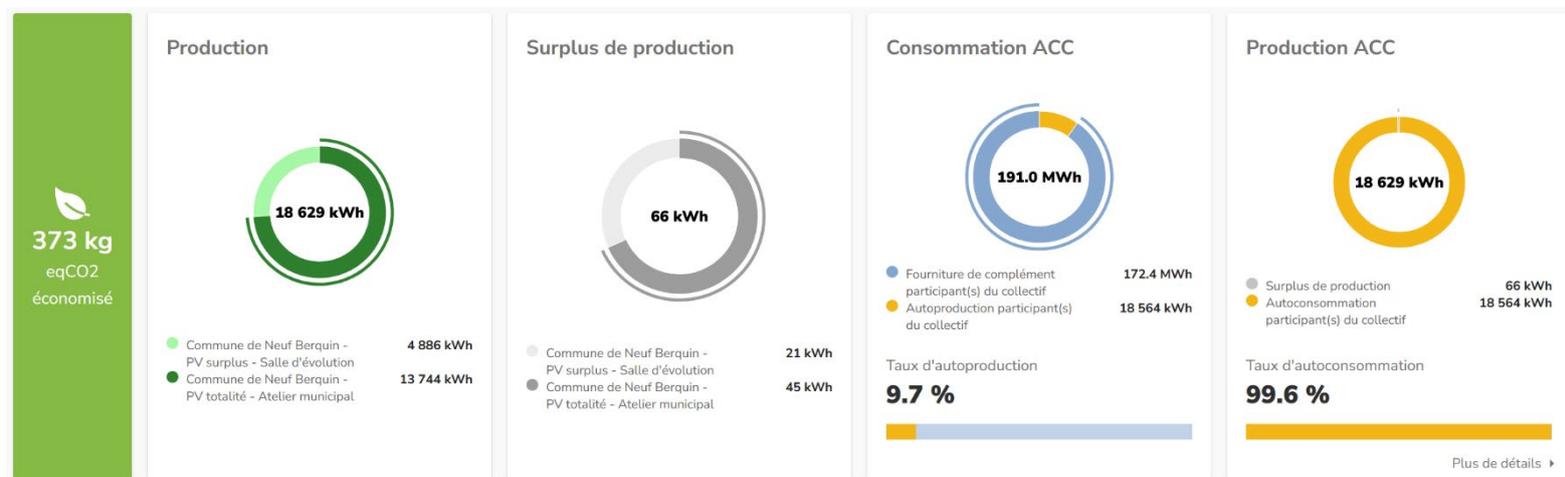
Il s'agit d'un projet d'autoconsommation collective d'électricité réunissant : la commune de NEUF BERQUIN, le SIAN SIDEN et ses régies NOREADE, le TE FLANDRE.

La réglementation exige un cadre légal pour cela il a été décidé la création d'une association loi 1901, support légal de la « Personne Morale Organisatrice », cette association, nommée « Territoire d'Énergie Flandre - Solaire », interlocutrice d'ENEDIS, est effective depuis le mois de décembre 2023, elle permet la mise en route de l'opération d'autoconsommation collective de Neuf Berquin, et le cas échéant d'autres opérations à venir pour d'autres projets de communes adhérentes au TE FLANDRE.

Dans la cadre du soutien aux énergies renouvelables du Département du Nord, ce projet a été développé et renforcé avec le soutien financier dans le cadre du PTS 2020 (Projets Territoriaux Structurants : produire de l'énergie verte en Flandre).

Le bilan pour cette première année d'autoconsommation est le suivant (au 30/09/2024) :

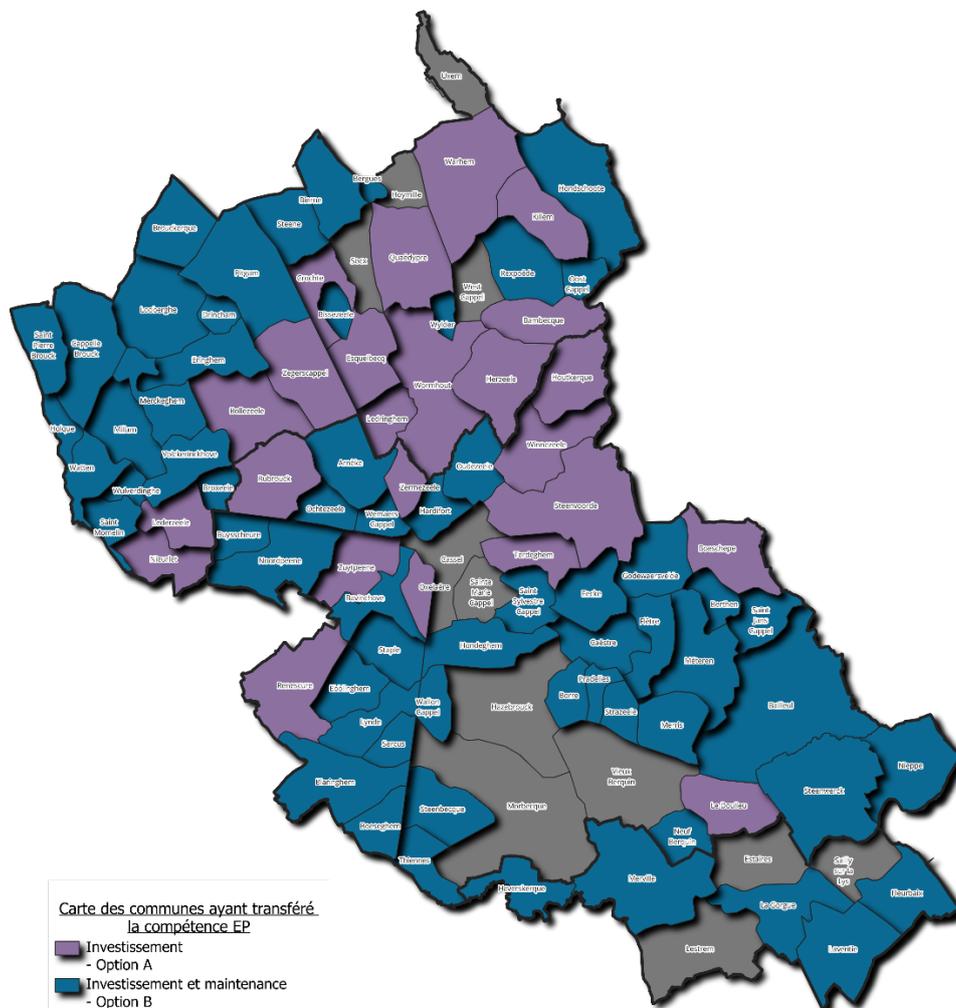
- 373 kg eqCO² économisé
- 18 629 kWh produit
- Dont 99,6 % autoconsommé soit 18 564 kWh
- Et 66 kWh de surplus de production



C) Exercice de la compétence Eclairage public (maintenance et investissement)

1. Maintenance de l'éclairage public

Pour l'année 2024, 62 communes adhérentes à la maintenance (option B). En outre, par convention le TE FLANDRE a également entretenu les zones d'activités de la COEUR DE FLANDRE AGGLO, de la CCHF, de la CCFL et du SMICTOM.



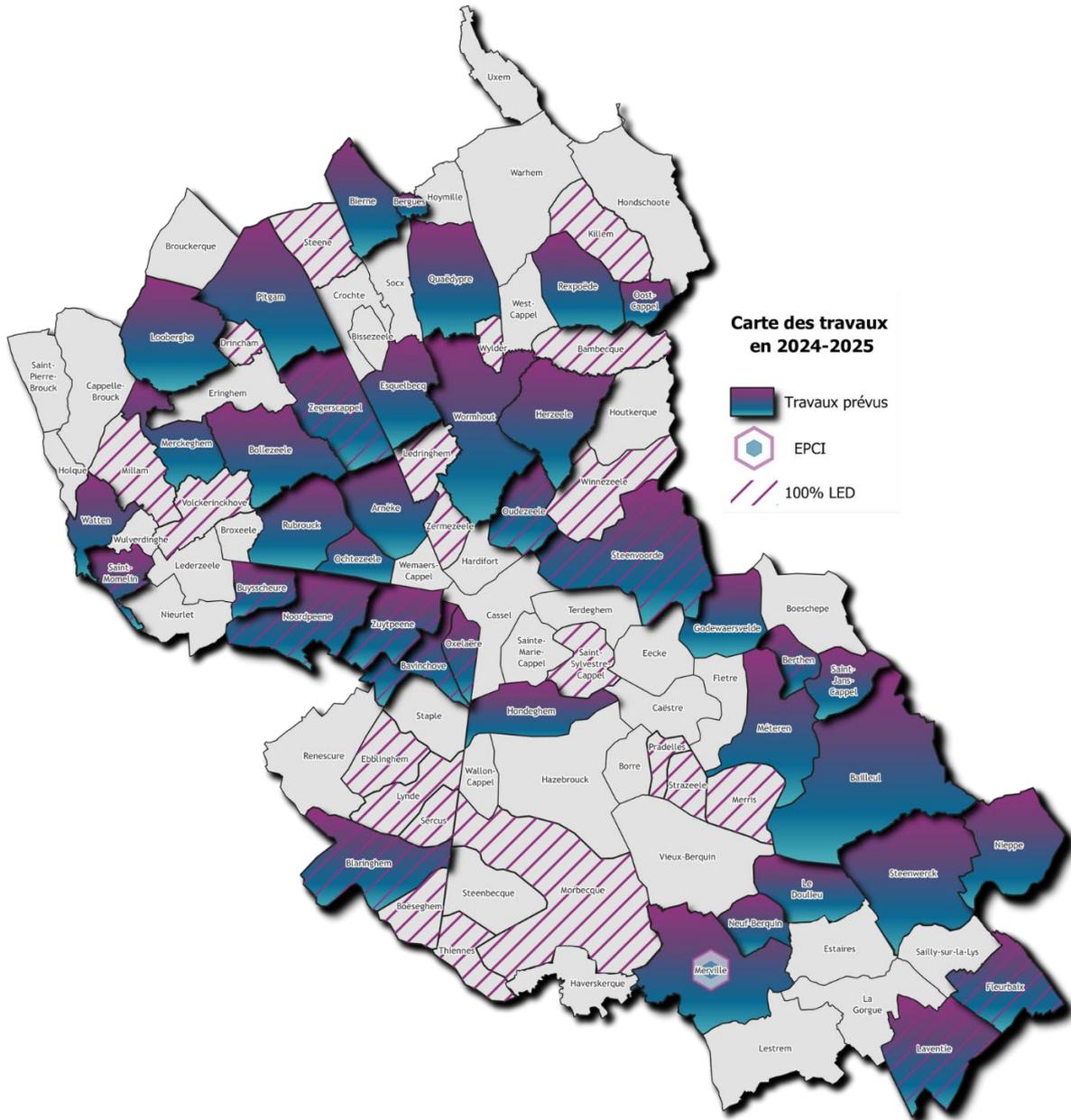
Dans ce cadre, l'ensemble des dépannages a été assuré par le biais du marché de maintenance (449 Interventions au 30/09/2024 en éclairage public et feux tricolores).

Les services du TE FLANDRE ont traité dans le cadre de l'exercice de compétence éclairage public option B, 3479 DICT (au 31/10/2024), soit une moyenne de 80 DICT/ semaine.

Enfin, 88 communes et 7 zones d'activités Cœur de Flandre Agglo et 8 zones d'activités CCHF et 5 en CCFL sont géo référencées : soient 22 682 points lumineux au 31/10/2024.

2. Travaux de rénovation l'éclairage public : vers un territoire 100% LED

Pour l'année 2024, 85 communes adhérentes à l'investissement (option A et option B confondues). L'ensemble des chantiers prévus a été réalisé ou est en cours de réalisation y compris pour les chantiers des EPCI et du SMICTOM.



Le TE FLANDRE a réalisé les objectifs prévus en matière de rénovation d'éclairage public vétuste (résorptions des éclairages vétustes types lampes boules notamment).

Dans le cadre du Fonds Vert 2023 financé par l'Etat, le TE FLANDRE est attributaire d'une subvention pour les travaux d'éclairage public à hauteur de 399 953 € (en deux dossiers), pour un montant de travaux éligibles de 6 425 100 € HT.

Les travaux ont débuté au 10/07/23 (dossier 1) et au 01/08/2023 (dossier 2) et se terminent au 31/12/2025.

Dans le cadre du Fonds Vert 2024 financé par l'Etat, le TE FLANDRE est attributaire d'une subvention pour les travaux d'éclairage public sur la commune de Bailleul à hauteur de 278 643,30€, pour un montant de travaux éligibles de 1 857 622 €HT. Les travaux ont débuté le 19/03/2024.

En outre le TE FLANDRE est attributaire d'une aide du Département du Nord, programme ADVB 2024 pour un montant de 506 297€ pour 9 communes.

En parallèle, le TE Flandre continue de valoriser l'ensemble des dossiers éligibles (travaux éclairage public) au titre des CEE (dits CEE Classiques) : la valorisation des CEE éclairage public s'établit à 66 436,20€ pour l'année 2024 (au 31/10/2024). D'autres dossiers de valorisation sont en cours d'instruction.

3. Le programme Lum'ACTE : audits et réalisation d'un SDAL

Le TE FLANDRE, en groupement avec le SE60 et le SIDEC Cambrésis est lauréat du programme national LUM'ACTE porté par la FNCCR. L'objectif est d'auditer le parc d'éclairage public pour permettre de quantifier et planifier les travaux de rénovation à venir. La ligne directrice étant les économies d'énergie, une meilleure qualité d'éclairage (lutte contre la pollution lumineuse) et le respect des obligations réglementaires de l'arrêter nuisances lumineuses. Est inclus également dans ce programme, l'élaboration d'un Schéma Directeur d'Aménagement Lumière.

Dans le cadre du programme Lum'ACTE : 52 audits ont été réalisés par le pôle technique. Le Schéma Directeur d'Aménagement Lumière a été adopté par le Comité syndical lors de sa réunion du 12 juin 2024.

Ce programme a pris fin le 30/06/2024 et a permis une levée de fonds de 71 468,66€ sur la durée de cet accompagnement.

D) Exercice de la compétence Télécom / numérique

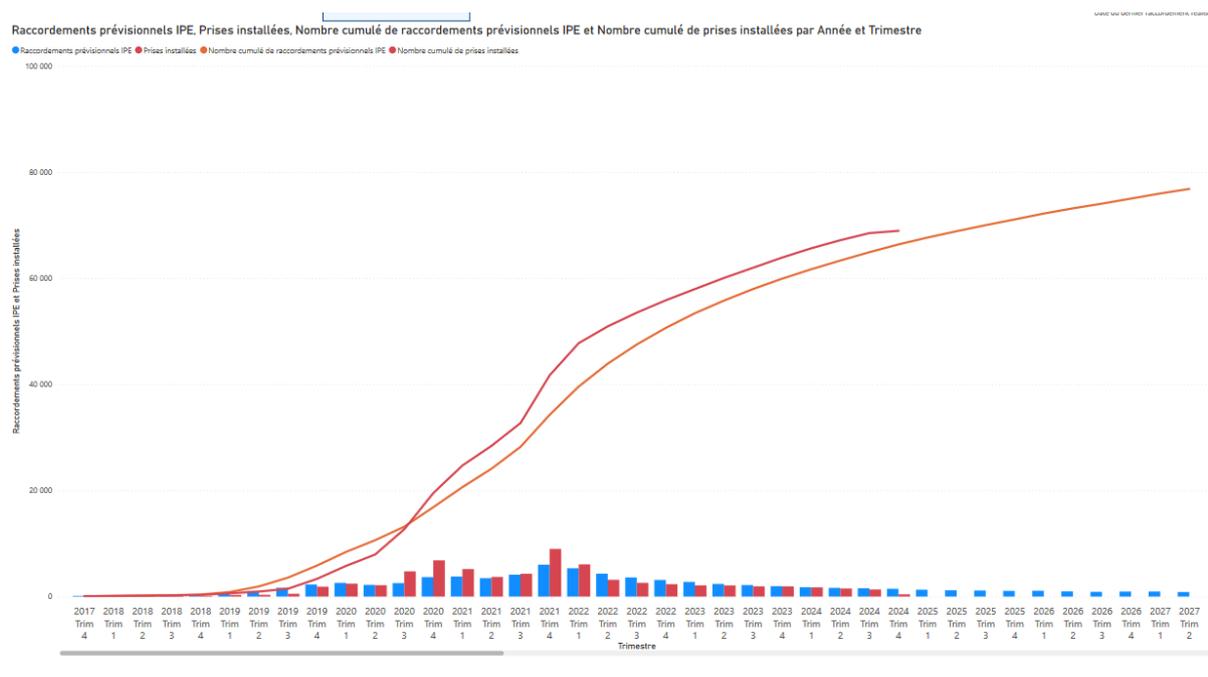
Concernant le déploiement de la fibre, une convention a été signée avec le Syndicat mixte numérique pour le déploiement. La phase de travaux de déploiement s'est terminée en décembre 2021.

Un versement d'importance a été effectué en 2019, au syndicat numérique pour les travaux (28€/prise). Il faut toutefois noter que le TE FLANDRE s'acquitte désormais des frais de raccordement (prévisionnel 10 €/prise).

De l'été 2019 à décembre 2021, le TE FLANDRE a accompagné les communes dans le déploiement de la fibre. Depuis 2022, le TE Flandre est toujours aux côtés des communes et reçoit en moyenne 25 appels téléphoniques/emails relatifs au raccordement de la fibre par semaine. Chaque demande est traitée par nos services dans la limite du degré de complexité du dossier et en coordination avec Axione et/ou le syndicat mixte fibre numérique 59/62.

En outre, le TE Flandre a participé au Forum ‘ fin du cuivre’ organisé à Hazebrouck le 22 octobre 2024 à destination des habitants. Enfin le TE Flandre a également organisé une réunion d’information à destination des élus et techniciens des collectivités du territoire afin de préparer la fin du cuivre le 5 novembre 2024 à Vieux-Berquin.

Suivi des raccordements fibre réalisés jusqu’au 30/09/2024 et prévisionnels jusqu’au 30/06/2027

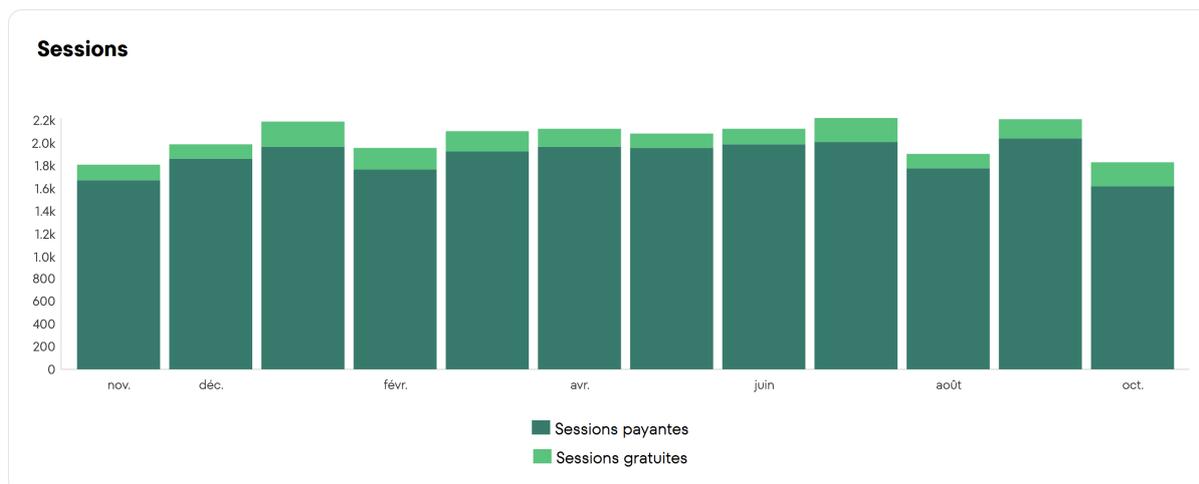


E) Exercice de la compétence IRVE (Infrastructures de Recharge pour Véhicules Electriques)

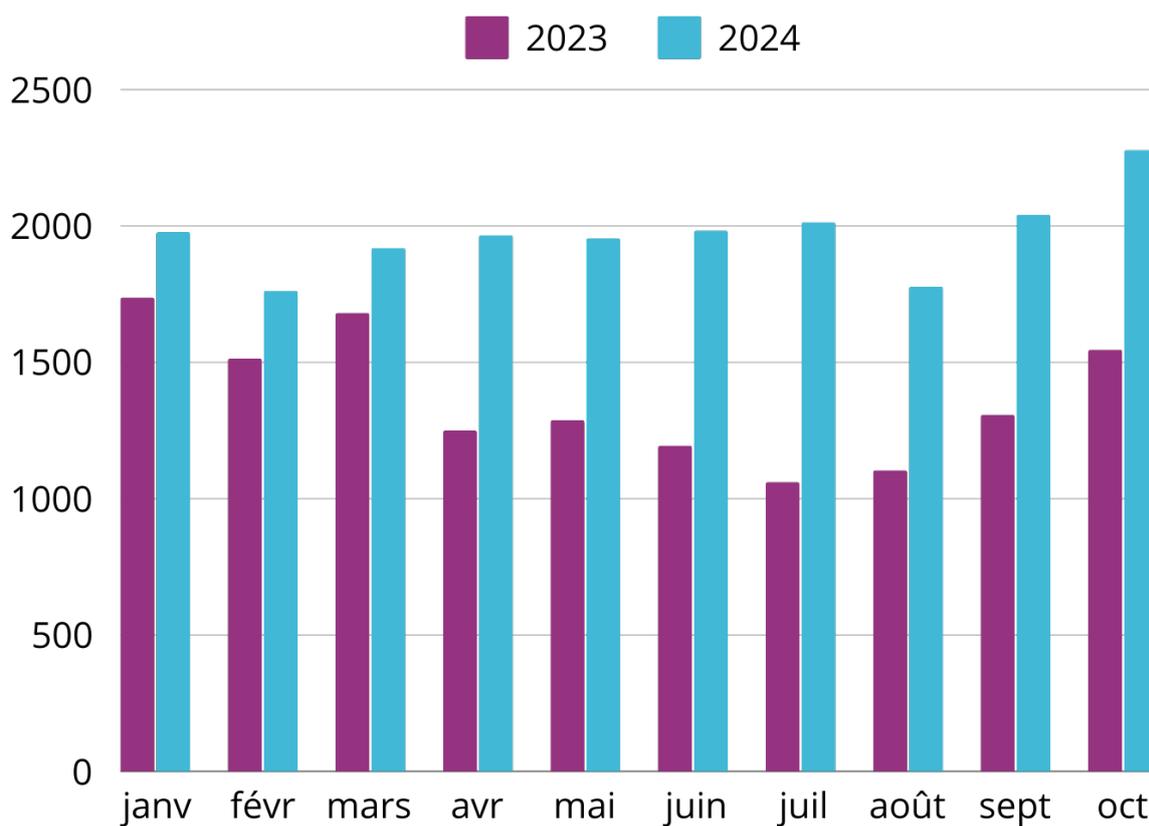
Le TE FLANDRE a mené un vaste plan de maillage en partenariat avec les Communes et la COEUR DE FLANDRE AGGLO. Dans ce cadre, le Syndicat dispose à ce jour d’un réseau de 133 points de charge IRVE.

Les bornes sont accessibles avec la carte PASS PASS et en interopérabilité.

Suivi du nombre de charges sur les IRVE du TE FLANDRE 2024 :



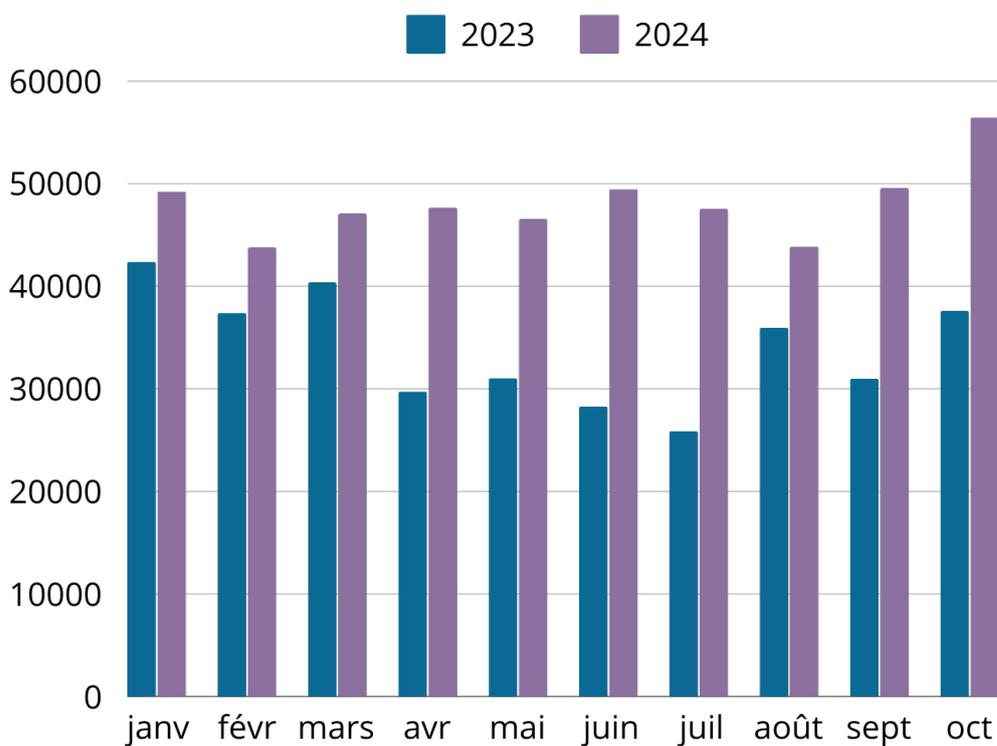
Evolution du nombre de charges sur les IRVE du TE FLANDRE entre 2023 et 2024



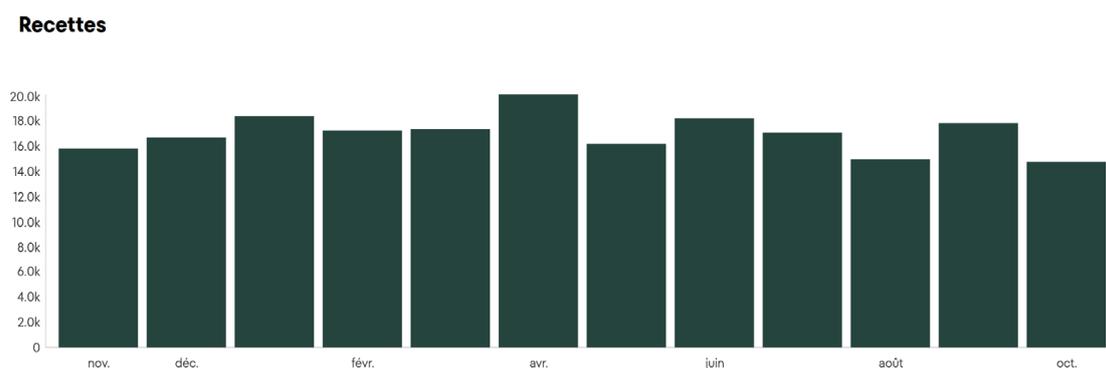
Suivi de la consommation d'électricité en kWh sur les IRVE du TE FLANDRE en 2024 :



Evolution de la consommation d'électricité en kWh sur les IRVE du TE FLANDRE entre 2023 et 2024 :



Recettes perçues :



En outre, le TE FLANDRE est Lauréat de l'appel à projet 'Mobilités innovantes' 2019 et 2021 du Département du Nord. Dans ce cadre, le TE Flandre a réalisé des expérimentations de bornes IRVE sur candélabre.

Ces expérimentations ont été concluantes et 11 bornes sur candélabres sont actuellement en service.

Le TE FLANDRE est également bénéficiaire d'une aide de l'Etat de 413 000€ dans le cadre de la DSIL et une aide de 492 990€ dans le cadre du FNADT.

Dès le printemps 2021, le TE FLANDRE a lancé la réalisation d'un Schéma directeur des IRVE (SD IRVE). Ce schéma mutualisé avec la CC Flandre Lys, a été élaboré en co-construction avec les acteurs et élus du territoire et en partenariat avec ENEDIS et l'Agence d'urbanisme AGUR. Il est en vigueur depuis le 21 juillet 2022.

F) Exercice de la compétence Réseau de chaleur

Le TE FLANDRE bénéficie d'une subvention de l'ADEME à hauteur de 90% pour deux de ses communes.

Pour la commune d'Hazebrouck, il s'agit d'un schéma directeur réseau de chaleur consistant en un audit financier et technique du réseau de chaleur existant sur la commune

Pour la commune de Steenwerck, il s'agit d'une étude de faisabilité pour la création d'un réseau de chaleur alimentant plusieurs bâtiments communaux

Pour l'année 2024, une demande de subvention a été faite auprès de l'ADEME pour la réalisation d'une étude de faisabilité d'un réseau de chaleur, pour le compte de la CC Flandre Lys, sur la commune d'Estaires, regroupant : piscine, salle de sports, collège et lycée

G) Accompagnement des communes dans l'entretien, la rénovation ou la création de l'éclairage extérieur des terrains de sports

Depuis cette année 2023, le Syndicat propose un accompagnement aux communes qui le souhaitent, afin d'entretenir, rénover ou créer de l'éclairage pour les terrains de sports extérieurs :

Etat des travaux réalisés en 2024 :

- Réalisation de l'éclairage sportif du terrain d'entraînement et du terrain des poussins sur la commune de Fleurbaix (102 090.36€HT)
- Rénovation de l'éclairage sportif sur le petit terrain et sur le nouveau terrain synthétique de Steenwerck. (93 025.90€HT)
- Réalisation de 9 études pour la rénovation d'éclairage sur les terrains de sport (Bailleul, Bambecque, Bavinchove, Cassel, Laventie, Lederzeele, Renescure, Thiennes et Winnezele)

III) Ressources humaines

A) Etat du personnel au 31/12/2024

Grade	Temps de travail	Nombre de poste(s)	Pourvu / non pourvu
Attaché hors classe	TC	1	Pourvu
Attaché principal	TC	1	Vacant
Attaché	TC	2	Pourvus
Rédacteur	TC	1	Pourvu
Adjoint administratif principal de 1 ^{ère} classe	TC	2	Pourvus
Adjoint administratif	TC	2	Pourvus
Technicien	TC	1	Pourvu
Agent de maîtrise principal	TC	1	Pourvu
Agent de maîtrise	TC	2	Pourvus
Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe	TC	1	Vacant
Adjoint technique	TC	4	2 Pourvus / 2 Vacants
Contrat d'apprentissage	TC	2	Pourvus
Adjoint administratif contractuel	TC	1	Pourvu
Adjoint technique contractuel	TC	1	Pourvu

Le TE Flandre souhaite continuer à contribuer à la formation des jeunes notamment par le biais de stages, apprentissages et contrats première embauche.

Le Syndicat a adopté ses lignes directrices de gestion par arrêté du Président en date du 26 février 2021 et les modalités relatives aux 1607h par délibérations du Bureau en date du 16 juin 2021 et du 11 octobre 2021.

B) Télétravail des agents du Syndicat

La crise sanitaire liée à l'épidémie de CORONA VIRUS Covid 19 a modifié les modalités de travail des agents sans impacter la qualité du service public. Le télétravail a été mis en place conformément aux recommandations gouvernementales. Il a ensuite été pérennisé selon une délibération du Bureau syndical en date du 16 juin 2021.

IV) Structure et gestion de la dette

A) Etat de la dette à la fusion entre les SER et le SIECF - au 1^{er} janvier 2013

Le TE FLANDRE assure les remboursements des emprunts contractés par les anciens SER (Syndicats d'Electrification Rurale) suite à la fusion au 1^{er} janvier 2013.

B) Financement des programmes de travaux sur les réseaux et rénovation de l'éclairage public

Un emprunt a été contracté en 2017 auprès de la Banque postale pour un montant de 500 000€ (durée 5 ans, taux fixe : 0.37 %) pour financer le programme de travaux d'investissement en éclairage public.

Un emprunt a été contracté en 2019 auprès de la Banque postale pour un montant de 500 000€ (durée 5 ans, taux fixe : 0.31 %) pour financer le programme de travaux d'investissement en éclairage public 2019.

Un emprunt a été contracté en 2020 auprès de la Banque postale pour un montant de 950 000€ (durée 5 ans, taux fixe : 0.33%) afin de financer les travaux d'éclairage public et effacement et enfouissement des réseaux.

Un emprunt a été contracté en 2021 auprès du Crédit Agricole pour un montant de 750 000€ (durée de 5 ans, taux fixe : 0.33%) afin de financer les travaux du chantier Wormhout (travaux de réseaux : article 8 - éclairage public - télécommunications).

Un emprunt a été contracté en 2023 auprès de la Banque postale pour un montant de 2 000 000€ (durée de 5 ans, taux fixe : 4.08%) afin de financer les travaux d'investissement éclairage public incluant la rénovation.

Un emprunt a été contracté en 2024 auprès du Crédit Agricole pour un montant de 2 000 000€ (durée de 5 ans, taux fixe : 2.95%) afin de financer les travaux d'investissement éclairage public (passage en LED des points lumineux) et les travaux d'article 8.

Un emprunt a été contracté en 2025 auprès de la Banque postale pour un montant de 5 000 000€ (durée de 5 ans, taux fixe : 3.16%) afin de financer les travaux d'investissement éclairage public incluant la rénovation.

Le remboursement de ces emprunts est couvert par les participations communales versées au SIECF TE dans le cadre des programmes de travaux, prévoyant des participations pouvant être étalées jusqu'à 5 années.

C) Reprise de l'emprunt de Sailly sur la Lys suite au transfert de la compétence Numérique

En outre, dans le cadre du transfert de la compétence numérique, le TE Flandre a repris un emprunt de la Commune de Sailly sur la Lys, concernant les armoires ADSL.

V) Annexe verte

Le budget vert constitue une nouvelle classification des dépenses budgétaires selon leur impact sur l'environnement.

Cet outil d'analyse de l'impact environnemental du budget a pour but de mieux intégrer les enjeux environnementaux dans le pilotage des politiques publiques.

La mise en place de l'annexe se fait par étapes progressives. Les dépenses budgétaires d'investissement devront à terme être cotées selon 6 axes :

- Axe 1 : atténuation du changement climatique ;
- Axe 2 : adaptation au changement climatique et prévention des risques naturels ;
- Axe 3 : gestion des ressources en eau ;
- Axe 4 : transition vers une économie circulaire, gestion des déchets, prévention des risques technologiques ;
- Axe 5 : prévention et contrôle des pollutions de l'air et des sols ;
- Axe 6 : préservation de la biodiversité et protection des espaces naturels, agricoles et sylvicoles.

Comme indiqué dans le tableau ci-dessous :

- En 2024: **Cotation obligatoire uniquement** l'annexe sera produite uniquement pour les budgets M57, et uniquement pour les comptes 2031, 2111, 2115, 2128, 21312, 21318, 21351, 21352, 2138, 2151, 2152, 21821, 21828, 2312, 2313, 2315 et 2317.
- A partir de 2025, l'annexe sera produite pour les budgets M57 et M4, pour l'ensemble des dépenses réelles d'investissement.

	Exercice 2024 (comptes produits en 2025)	Exercices 2025 et 2026 (comptes produits en 2026 et 2027)	Exercice 2027 et suivants (comptes produits à partir de 2028)
Budgets	M57	M57 et M4	M57 et M4
Axes	Axe 1 « atténuation »	Axes 1 « atténuation » et 6 « biodiversité »	Tous les axes <i>sous réserve de la disponibilité des ressources méthodologiques</i>
Comptes	2031, 2111, 2115, 2128, 21312, 21318, 21351, 21352, 2138, 2151, 2152, 21821, 21828, 2312, 2313, 2315, 2317	Tous les comptes réels d'investissement, à l'exclusion du remboursement des annuités d'emprunt	Tous les comptes réels d'investissement, à l'exclusion du remboursement des annuités d'emprunt

La ventilation des liquidations ; 4 classifications sont proposées par notre logiciel BL :

- Favorable
- Défavorable
- Neutre
- Non cotée

Le TE Flandre a classifié chaque dépense réelle d'investissement (env 200 mandats classe 2 et 85 mandats classe 458).

30 rue Louis Warein
59190 HAZEBROUCK



03.28.43.44.45



contact@teflandre.fr



www.teflandre.fr



Siège en Mairie
d'Hazebrouck



@ENERGIEFLANDRE

